

DISCOURS DU PREMIER MINISTRE DEVANT LE SÉNAT LE 4 MAI 2020

[> Lien vers la vidéo](#)

CE QUE DIT LE PREMIER MINISTRE

- Au surplus de sa déclaration devant l'Assemblée nationale, le 28 avril dernier, **le Premier ministre a annoncé** :
 - une **aide de 200 € pour 800 000 jeunes précaires ou modestes**, de moins de 25 ans, à partir de mi-juin ;
 - une **possible réouverture des lieux de culte**, envisagée le 29 mai ;
 - le **report du déconfinement à Mayotte** où le virus circule « activement » (un point sera fait le 14 mai pour envisager un assouplissement du confinement ;
 - la possibilité de **précisions législatives sur le régime de responsabilité pénale des élus et des entreprises** pendant le déconfinement, tout en rappelant le cadre de la « loi Fauchon » et la jurisprudence qui sembleraient pourtant suffisants
- **Des précisions complémentaires ont été apportées à certains dispositifs économiques** :
 - **Le chômage partiel** restera en vigueur jusqu'au 1^{er} juin puis sera adapté selon l'évolution de l'épidémie ;
 - **Le fonds de solidarité** sera ouvert jusqu'à la fin du mois de mai. Il sera renforcé pour les TPE faisant l'objet d'une fermeture administrative ;
 - **L'exonération des charges fiscales** concernera les entreprises du tourisme et de la restauration mais aussi les TPE ayant fait l'objet d'une fermeture.
- Le Premier ministre a rappelé **les éléments fondamentaux du déconfinement**, reposant sur le triptyque « *protéger, isoler, tester* » :
 - Le déconfinement sera **progressif et territorialisé**
 - L'assouplissement du confinement s'accompagnera d'un **assouplissement des contrôles**.
 - **L'accès à certaines données de santé** aux « brigades chargées de remonter les chaînes de contamination » en complément des mesures de déconfinement afin de « remonter les chaînes de contamination »
- **Sur l'accès aux masques** :
 - **L'État financera 50% des masques grand public que sont en train de se procurer les collectivités** et une partie du coût de ces achats sera pris en charge de manière rétroactive pour les commandes passées à compter du 13 avril dernier.
 - L'Etat réservera **une enveloppe hebdomadaire de 5 millions de masques grand public** pour les plus vulnérables de nos citoyens.

- **Sur la réouverture des écoles**

- Dès le 11 mai, de manière progressive pour les écoles maternelles et élémentaires avec un maximum de 15 élèves par classe. Le masque sera proscrit pour les plus jeunes.
- A partir du 18 mai, les collèges rouvriront et les élèves seront obligés de porter un masque si la distanciation sociale ne peut être respectée.

- **Sur la continuité du travail en entreprise**

- **Le télétravail doit se poursuivre au maximum après le 11 mai** pour limiter le recours aux transports en commun
- Les entreprises doivent favoriser la **distanciation physique quand le télétravail est impossible**.
- La **pratique des horaires décalés** doit être encouragée

- **Sur les échéances électorales**

- Un rapport sur **l'installation des conseils municipaux élus en mars** sera rendu dans « *les plus brefs délais* » après l'avis du conseil scientifique
- Sur le deuxième tour des élections municipales, un rapport sera remis **au plus tard le 23 mai**, pour savoir s'il peut avoir lieu en juin, conformément à la loi du 23 mars dernier.